



L'accès des femmes aux postes à responsabilités

## Plus de femmes cadres mais peu de dirigeantes

Si la représentation des femmes augmente sur le marché du travail réunionnais et particulièrement dans les emplois de cadre, la parité est encore loin d'être acquise. Les secteurs du droit, de la banque et des assurances offrent quasiment la parité parmi leurs cadres. Mais la construction, le transport, l'industrie et l'informatique restent des domaines très masculins. Dans la fonction publique, les femmes sont majoritaires parmi les emplois de niveau cadre (catégorie A). Mais la féminisation diminue avec le niveau de responsabilités : les femmes n'occupent qu'un quart des postes au sein de la fonction publique dirigeante. Dans le privé, peu de femmes dirigent des entreprises d'au moins dix salariés, et la création d'entreprise reste très majoritairement masculine.

Claire Grangé, Insee

À La Réunion, en 2014, 117 000 femmes de 15 ans ou plus travaillent. Elles occupent 47 % des emplois. C'est plus qu'en 2006 (44 %). Parallèlement, elles sont de plus en plus nombreuses à accéder à des fonctions de niveau cadre, mais restent sous-représentées : 42 % des cadres ou professions intellectuelles supérieures sont des femmes, contre 38 % en 2006. Les Réunionnaises sont ainsi mieux représentées qu'en province (40 %), mais moins qu'aux Antilles-Guyane (48 %).

### De plus en plus de femmes cadres

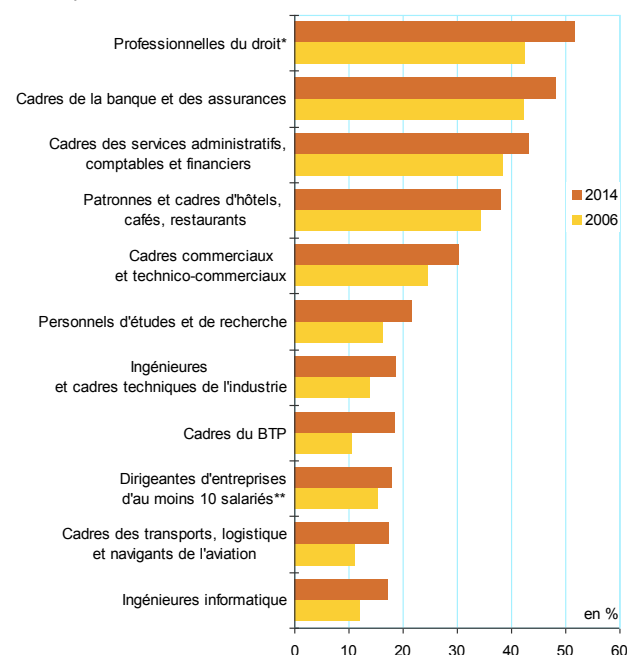
Si la parité est loin d'être acquise, elle progresse fortement entre 2006 et 2014 chez les cadres et dirigeants d'entreprises : + 6 points. Les secteurs du droit, de la banque et des assurances sont les plus proches de la parité à La Réunion (figure 1). La part des femmes parmi les cadres dépasse également le tiers dans les services administratifs, comptables et financiers, ainsi que pour les patrons ou cadres d'hôtels, cafés, restaurants. À l'opposé, les emplois d'encadrement dans l'ingénierie informatique, l'industrie, le bâtiment et les transports demeurent très peu féminisés, à moins de 20 %.

### Une majorité de femmes dans la catégorie A de la fonction publique

Fin 2015, les femmes sont nettement majoritaires dans la fonction publique à La Réunion (55 %), comme en province (63 %). Elles sont également majoritaires au sein de la catégorie A (emplois de niveau cadre) : 60 % à La Réunion, soit 3 points de plus en cinq ans (figure 2).

### 1 Les professions de cadres dans le droit, les banques et les assurances sont très féminisées

Part de femmes dans les professions de cadres et dirigeants d'entreprises à La Réunion en 2006 et 2014



\* hors juristes en entreprise

\*\* Y c. cadres d'état-major des entreprises de plus de 500 salariés.

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus ; hors famille professionnelle « cadre de la fonction publique (catégorie A et assimilés) ».

Source : Insee, Recensements de la population 2006 et 2014.

## 2 La féminisation diminue avec le niveau de responsabilités

Représentation des femmes dans la catégorie A de la fonction publique en 2015 et 2010 à La Réunion

	Femmes 2015 nombre	Part de femmes en %	
		2010	2015 <sup>1</sup>
<b>Cadres A, dont</b>	<b>15 741</b>	<b>57</b>	<b>60</b>
emplois supérieurs de direction	45	19	26
Enseignantes, dont	10 043	59	61
dans l'enseignement supérieur, recherche et assimilés	122	31	32
Fonction publique d'État (hors enseignantes), dont	1 189	45	46
emplois supérieurs de direction	21	23	36
corps supérieurs de juridictions et d'inspections	57	44	53
Fonction publique territoriale, dont	1 297	54	53
emplois supérieurs de direction	9	16	11
médecins territoriaux	195	nd	92
Fonction publique hospitalière <sup>1</sup> , dont	3 212	57	69
emplois supérieur de direction	15	18	42

<sup>1</sup> : les infirmières ont progressivement intégré la catégorie A à partir de 2010 ; les médecins sont inclus dans les effectifs. nd : non disponible

Champ : postes principaux non annexes actifs au 31/12/2010 et 2015, y compris militaires.

Source : Insee, Siasp 2010 et 2015.

Le nombre très important d'enseignants dans la catégorie A explique cette large majorité de femmes parmi les cadres de la fonction publique (six enseignants sur dix des femmes).

Les femmes sont également largement majoritaires au sein de la catégorie A de la fonction publique hospitalière, avec sept emplois sur dix.

La parité est par ailleurs respectée dans la fonction publique territoriale, mais pas tout à fait dans fonction publique d'État hors enseignants (46 % de femmes).

Parmi les fonctions supérieures hors dirigeants, les femmes occupent neuf emplois de médecins territoriaux sur dix dans la fonction publique territoriale. Dans la fonction publique d'État, la moitié des corps supérieurs de juridiction (magistrats), d'inspection et de contrôle sont des femmes. Mais elles ne représentent qu'un tiers des emplois d'enseignants dans le supérieur ou de chercheurs.

### Définitions

Dans la fonction publique, les **emplois d'encadrement supérieur ou de direction** sont occupés par des agents qui exercent un emploi de direction de service ou d'établissement, assorti de la responsabilité de gestion des unités sous leur responsabilité. Dans la fonction publique d'État, il s'agit des préfets, directeurs d'administration territoriale, commissaires de police, etc. Dans la fonction publique territoriale, sont concernés les administrateurs ou ingénieurs en chef territoriaux. Dans la fonction publique hospitalière, principalement les directeurs d'hôpitaux et d'établissements sanitaires, sociaux et médicaux-sociaux.

Les militaires et statuts particuliers (médecins hospitaliers par ex.) sont exclus de la catégorie A+ selon cette définition.

### Parité en politique

#### Aucune femme à la tête d'un exécutif de grande collectivité

Près de 75 ans après l'accession des femmes au droit de vote, leur représentation en politique s'améliore, en lien notamment avec le vote de plusieurs lois « de parité ». La part de femmes élues dans les conseils et les exécutifs des collectivités territoriales est désormais proche de la parité.

Mais une fois élues, les femmes accèdent rarement aux plus hautes responsabilités. En France, les hommes représentent ainsi 92 % des présidents de conseils communautaires, 90 % des présidents de Conseil départemental, 83 % des présidents de Conseil régional. Le tandem président/1<sup>er</sup> vice-président est le plus souvent exclusivement masculin, comme à La Réunion actuellement pour les sept collectivités concernées.

En parallèle, une seule femme est maire de l'une des 24 communes réunionnaises. Dans les trois chambres consulaires, l'ensemble des présidents et 1<sup>ers</sup> vice-présidents sont des hommes. Le président du Ceser est également un homme. En revanche, à la suite des élections de 2017, les femmes sont majoritaires parmi les parlementaires réunionnais : six femmes pour cinq hommes.

### Peu de femmes parmi les dirigeants de la fonction publique

En revanche les femmes accèdent encore peu aux postes à plus haut niveau de responsabilités de la fonction publique : à La Réunion, fin 2015, elles n'occupent que 26 % des 175 emplois d'encadrement supérieur ou de direction. Malgré une progression de 6 points en cinq ans, la part des femmes exerçant ces responsabilités reste faible et inférieure à celle des régions de province (35 %) et des Antilles-Guyane (33 %).

C'est dans la fonction publique hospitalière que le déséquilibre femmes-hommes est le moins important : 42 % des postes de directeurs d'hôpitaux ou d'établissements médicaux-sociaux sont occupés par des femmes. À l'opposé, les inégalités en matière d'accès aux fonctions dirigeantes sont particulièrement marquées au sein de la fonction publique territoriale : sur les 81 postes d'encadrement supérieur ou de direction, seulement 9 sont occupés par des femmes, soit 11 %. Dans la fonction publique d'État, 36 % des fonctions dirigeantes sont occupées par des femmes.

La responsabilité d'une entreprise est, elle aussi, encore très majoritairement assumée par les hommes : seulement un quart des 19 600 artisans, commerçants ou chefs d'entreprises réunionnais sont des femmes en 2014. La proportion de femmes est encore plus faible parmi les dirigeants d'entreprises de 10 salariés ou plus (18 %).

En 2014, comme en 2010 et en 2006, seulement 30 % des entreprises créées à La Réunion (hors micro-entrepreneurs) l'ont été par une femme. Si la parité est quasi respectée pour les services aux particuliers (45 % de femmes), la part des femmes tombe à un tiers des créateurs pour les services aux entreprises et le commerce-transport-hébergement-restauration, un quart dans l'industrie et seulement une sur dix dans la construction. ■

### Pour en savoir plus :

- Bousquet D., Sénac R., Badre M.-P., Berthy M., « **Quel partage du pouvoir entre les femmes et les hommes élues au niveau local ? État des lieux de la parité aux niveaux communal, intercommunal, départemental et régional – Rapport 2017-01-27-PAR-026** », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2017 ;
- Baradji E., Dorothee O., Pouliquen E., « **L'encadrement supérieur et dirigeant dans les trois versants de la fonction publique** », *Point stat DGAFP*, 2015 ;
- DGAFP, « **Rapport annuel sur l'état de la fonction publique** », *Faits et chiffres*, 2017 ;
- Le compte Twitter de l'Insee La Réunion-Mayotte : @InseeOI.

Insee La Réunion-Mayotte  
Parc technologique de Saint-Denis  
10 rue Demarne - CS 72011  
97443 SAINT-DENIS CEDEX 9

Directeur de la publication :  
Aurélien Daubaire

Rédaction en chef :  
Julie Boé

ISSN : 2275-4334 (version imprimée)  
ISSN : 2272-7760 (version en ligne)

© Insee 2018



Insee  
Mesurer pour comprendre